



imprimer

Article - Arménie

La Lettre Diplomatique N°118 - Deuxième trimestre 2017

« La France doit être aux côtés de l'Arménie »

Par M. Philippe KALTENBACH,

Sénateur des Hauts-de-Seine, Président du Groupe d'amitié France-Arménie du Sénat

Depuis mon élection au Sénat en octobre 2011, je préside le Groupe d'amitié France-Arménie. Nous fêtons en 2017 les 25 ans de l'établissement des relations diplomatiques franco-arméniennes et c'est l'occasion de rappeler que les groupes d'amitié sont devenus des acteurs de premier ordre de la diplomatie parlementaire.

Les échanges entre parlements

En tant que Président du Groupe d'amitié, je me suis rendu à trois reprises en Arménie :

- Deux fois pour accompagner l'ancien Président de la République, M. François Hollande, en mai 2014 pour sa visite d'État, puis le 24 avril 2015 pour la commémoration à Erevan du centenaire du Génocide.

- Une fois avec une délégation sénatoriale en 2014, visite qui m'a permis tout d'abord d'assister au 23^{ème} anniversaire de l'indépendance, mais également de poursuivre la mission par un déplacement en Artsakh.

J'ai également reçu des délégations de parlementaires arméniens en France à deux reprises : en novembre 2012, nous avons visité la Drôme, les Hauts-de-Seine et Clamart, puis en novembre 2016 avec des déplacements à Lyon et à Alfortville et une rencontre avec M. Harlem Désir, alors Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes.

La coopération décentralisée

Le Sénat est l'assemblée qui représente les collectivités locales. Aussi, le Groupe d'amitié permet également de valoriser les actions de coopération décentralisée. En effet, lors des réceptions des délégations arméniennes, nous faisons le point sur les projets de coopération décentralisée entre les collectivités françaises et arméniennes. La coopération décentralisée permet de favoriser les échanges, qui ne doivent jamais être à sens unique, mais permettre un enrichissement mutuel. Avant d'être Sénateur, je m'étais d'ailleurs fortement impliqué dans les échanges franco-arméniens. En tant que maire de Clamart, j'ai signé en 2002 un jumelage avec la ville d'Artashat, puis en tant que Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France, en charge des affaires internationales, j'ai signé un accord avec la capitale arménienne Erevan en 2011.

Des rencontres pour mieux faire connaître l'Arménie en France

J'ai aussi organisé trois conférences au Sénat. Une première table ronde en 2012 avec la délégation parlementaire arménienne sur la paix au Haut-Karabagh.

Ensuite, une deuxième conférence sur « *La France, terre d'accueil pour les rescapés du Génocide des Arméniens* » en juin 2015 avec deux journalistes, Valérie Toranian et Gaïdz Minassian et un historien, Yves Ternon a permis de retracer le parcours de ceux qui ont trouvé refuge en France.

Enfin, une troisième avait pour objet « *l'engagement de la société civile turque dans la reconnaissance du Génocide des Arméniens* » en janvier 2017 avec Cengiz Aktar et Ahmet Insel, professeurs d'université, Ayse Gunaysu, militante des droits de l'homme, et Garo Paylan, député turc d'origine arménienne. L'objectif était de soutenir celles et ceux qui courageusement militent en Turquie pour que ce pays reconnaisse le génocide.

La France et l'Arménie sont amies de longue date. En tant que parlementaire et Président du Groupe d'amitié, mon objectif est de développer les échanges entre les deux pays. La France doit être aux côtés de l'Arménie au nom de l'amitié, mais aussi et surtout car sa cause est juste.

Tous droits réservés ® La Lettre Diplomatique